

# PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ LA RÉUNION

2023-2033



**PRS**  
Projet Régional de  
Santé La Réunion  
2023-2033

*Votre santé  
notre ambition*

# LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ LA RÉUNION

La santé est un des droits fondamentaux de la personne humaine. Sa protection est garantie par la constitution. La politique de santé relève de l'Etat et sa déclinaison repose notamment sur les Agences Régionales de Santé (ARS) afin de prendre en compte au mieux les besoins locaux et les spécificités territoriales.

La santé de la population résulte de multiples facteurs (conditions et cadre de vie, éducation, accès aux soins, progrès thérapeutiques, comportements individuels et collectifs, couverture sociale, formation et disponibilité des professionnels de santé, capacité d'anticipation et de réponse aux crises ou situations sanitaires exceptionnelles...).

Chaque ARS définit, au travers d'un Projet Régional de Santé (PRS), les priorités d'action pour décliner la stratégie nationale de santé au plus près des réalités locales. Cette

approche mobilise en premier lieu les compétences de l'ARS, elle requiert également une forte complémentarité des autres politiques publiques de l'État et des collectivités locales.

Adopté pour 10 ans, le PRS constitue donc la feuille de route de la politique de santé conduite par l'ARS La Réunion. Il porte une ambition, mesurable, d'amélioration de l'état de santé de la population et du système de santé à 10 ans, et se traduit dans des objectifs opérationnels et programmes d'action à 5 ans facilitant l'évaluation et l'adaptation, le cas échéant, de l'action publique.

Il constitue ainsi un document de référence pour les acteurs de la santé, et plus largement pour l'ensemble des institutions porteuses des politiques publiques contribuant directement ou indirectement à la santé de la population.

## Le Projet Régional de Santé en trois documents :

- **Un Cadre d'Orientations Stratégiques (COS)** 2023-2033, définissant les priorités de santé et les résultats attendus pour les 10 prochaines années,
- **Un Schéma Régional de Santé (SRS)** 2023-2028, déclinant pour 5 ans les orientations du COS en objectifs opérationnels de prévention et d'organisation de l'offre de soins ambulatoire, hospitalière et médico-sociale afin de répondre aux enjeux sanitaires identifiés. Il fixe aussi les implantations des activités de soins et des équipements matériels lourds soumis à autorisation,
- **Un Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS)** 2023-2028, marquant l'engagement de réduction des inégalités sociales de santé.



# LA DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION

La transversalité requise par la politique de santé, et l'ancrage territorial des solutions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins de la population, ont justifié l'adoption d'une démarche de large concertation pour l'élaboration du Projet Régional de Santé La Réunion.

Ainsi, le **diagnostic territorial en santé** a été partagé à mi-année 2022, accompagné d'une **enquête en ligne** auprès des Réunionnais sur leurs attentes, et de la publication **du bilan de mise en œuvre du précédent PRS**. Les priorités stratégiques ont été co-construites avec la **Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie** et ont donné lieu à la publication d'un **livre vert**, soumis à consultation publique. Pas moins de **30 groupes de travail** se sont tenus, associant usagers, acteurs de santé, institutions et services publics, afin de définir les objectifs opérationnels. Les propositions d'actions innovantes issues du **Conseil National de la Refondation en Santé**, réuni au travers de 4 ateliers thématiques fin 2022, ont été intégrées dans le PRS.

La programmation de l'offre de soins a été éclairée par l'analyse des taux de recours et des projections des besoins en considération des évolutions démographiques, à l'occasion de deux **séminaires des offreurs de soins**. Les contributions des acteurs de santé, élus et associations ont été analysées.

Enfin, la **phase de consultation officielle**, ouverte de juillet à octobre 2023 a permis d'enrichir le document, de procéder à des ajustements et de préparer les derniers arbitrages relevant de la compétence de l'ARS. Le PRS comporte des **indicateurs de suivi** qui permettront d'apprécier son niveau de mise en œuvre et l'atteinte des objectifs d'amélioration de la santé des Réunionnais et de réduction des inégalités de santé. Ce PRS s'articule avec les différents plans et programmes nationaux ou/et régionaux existants s'inscrivant dans la sphère de la santé ou du social : Plan Régional Santé Environnement (PRSE), Plan Régional de Santé au Travail (PRST), Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (SDOSMS).

## Face à ces défis, La Réunion dispose d'atouts:

- Une population jeune, accessible à la prévention en santé et dont le niveau de formation et d'emploi progresse.
- Une démographie de professionnels de santé globalement supérieure à l'hexagone et en croissance.
- Une offre de formation en santé diversifiée et en développement.
- Un recours aux soins soutenus.

# LES PRINCIPAUX ENJEUX DE SANTÉ

- **Un vieillissement de la population qui s'accélère:** un quart des habitants dépassera 60 ans en 2050, proportion deux fois supérieure à celle de 2013.
- La perspective d'un **maintien des naissances** et d'une population jeune.
- **Une population souffrant de désavantages sociaux:** 37% de la population vit sous le seuil de pauvreté et l'illettrisme est 3 fois plus élevé qu'en hexagone.
- **Des indicateurs défavorables de santé périnatale,** avec une mortalité infantile deux fois plus importante qu'en hexagone.
- **Une forte prévalence des maladies chroniques,** avec 20% de la population en affection longue durée, avec une part importante du diabète qui touche plus d'1 personne sur 10.
- **Un retard de recours à la prévention :** faible participation aux dépistages des cancers, couverture vaccinale insuffisante.
- **Une mortalité prématurée** qui concerne 1 décès sur 3.
- **Une mortalité évitable** dans les mêmes proportions.
- L'impact des **addictions** et des **violences intrafamiliales**.
- **Un déficit d'équipement en structures médico-sociales** tant pour les enfants et adultes vivant avec un handicap que pour les personnes âgées en perte d'autonomie.
- **Des disparités infra-départementales d'attractivité** des professionnels de santé.
- **Des difficultés d'accès à la santé,** notamment pour les résidents des hauts et des écarts et pour les personnes en difficulté sociale.
- **Une exposition tropicale aux risques sanitaires et environnementaux,** avec une contrainte d'insularité.
- **L'anticipation nécessaire des changements climatiques** en cours et des contraintes environnementales et énergétiques croissantes.

# Les priorités de santé des 10 prochaines années pour La Réunion



La santé nutritionnelle



La santé mentale



Les conduites addictives



La démocratie en santé



La prévention dans le quotidien des Réunionnais



Un environnement favorable à la santé



La qualité de vie et la santé des personnes vivant avec un handicap



Des parcours de santé coordonnés et accessibles



La qualité de vie et la santé des personnes âgées



La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé



Les compétences et ressources humaines en santé



La santé de la mère et de l'enfant



La santé de la femme



Le numérique au service de la santé



La veille et la surveillance sanitaire et la réponse aux situations exceptionnelles

## LES ACTIONS PHARES DU PRS

En réponse à chacune des 15 priorités à 10 ans, des actions phares sont identifiées pour les 5 prochaines années au sein du Schéma Régional de Santé (SRS) et du Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS).

Les actions phares structurées autour des 15 orientations au regard des priorités du territoire à engager de 2023 à 2028.



### 1. LA DÉMOCRATIE EN SANTÉ

- Renforcer la visibilité et l'accessibilité des maisons des usagers au sein des établissements de santé.
- Déployer une campagne de sensibilisation sur les directives anticipées et la désignation d'une personne de confiance.
- Organiser le recueil de la satisfaction des usagers à la suite d'un séjour hospitalier.
- Veiller à la représentation des usagers dans l'ensemble des instances de gouvernance et de pilotage de la politique de santé.
- Intégrer la santé dans les thématiques des conseils de quartiers.
- Proposer une offre de formation aux élus locaux sur les enjeux de santé publique.



### 2. LA PRÉVENTION DANS LE QUOTIDIEN DES RÉUNIONNAIS

#### CHIFFRES CLÉS

- 1 décès évitable **SUR 3**
- 1 décès prématuré **SUR 3**
- PLUS DE 13%** de la population adulte prise en charge pour le diabète

#### Quelques exemples d'actions :

- Déployer les consultations de prévention aux âges clefs de la vie.
- Couvrir chaque commune du territoire d'un Contrat Local de Santé (CLS).
- Aller au-devant de la population, au travers d'équipes mobiles de prévention en santé ou de « bus santé » ou « médico-bus ».
- Soutenir le développement de lieux et de tiers lieux de proximité permettant l'accueil, l'information et l'orientation en santé, et les médiateurs en santé.
- Développer l'évaluation des projets de santé et la promotion des interventions efficaces ou prometteuses.



### 3. UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ

#### CHIFFRES CLÉS

- 70% des pathogènes affectant l'homme seraient sensibles à des facteurs climatiques
- 2 FOIS PLUS d'atteintes par les maladies diarrhéiques à La Réunion que dans l'hexagone
- La pollution de l'air en cause pour **UN TIERS** des accidents vasculaires cérébraux, des maladies cardiovasculaires ou les atteintes du système reproducteur
- Les cancers de la peau aux **9<sup>ÈME</sup> ET 8<sup>ÈME</sup>** rangs des cancers les plus diagnostiqués chez l'homme et la femme sur l'île

#### Quelques exemples d'actions :

- Créer un observatoire régional de la santé environnement.
- Encourager les actions en faveur d'un environnement protecteur de la santé pour la petite enfance et les jeunes publics.
- Accompagner le secteur sanitaire et médicosocial dans sa transition énergétique et écologique.
- Renforcer les actions d'information et de sensibilisation à la protection solaire pour les jeunes publics.
- Intégrer des modules de santé environnementale dans la formation initiale et continue des professionnels de santé.



## 4. DES PARCOURS DE SANTÉ COORDONNÉS ET ACCESSIBLES

### CHIFFRES CLÉS

- Un exercice coordonné en plein essor : **6** CPTS, **7** Centres de santé, **27** maisons de santé pluri-professionnelles
- Une population particulièrement exposée aux maladies chroniques : **21%** de la population en affection longue durée

#### Quelques exemples d'actions :

- Poursuivre le soutien à l'émergence de maisons de santé pluri-professionnelles et aux centres de santé.
- Soutenir la formation des infirmiers de pratique avancées (IPA).
- Doter chaque établissement de santé, siège d'un service d'urgence, d'une maison médicale de garde.
- Compléter le Système d'Accès aux Soins (SAS) avec une composante santé mentale et gériatrique.
- Améliorer le diagnostic et la prise en charge des maladies rares.
- Soutenir le déploiement des protocoles de coopération permettant aux professionnels d'exercer de nouvelles compétences et missions de soins.

## 5. LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTÉ

### CHIFFRES CLÉS

- **37%** des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté monétaire
- **40%** de la population est couverte par la complémentaire santé solidaire
- Le taux de chômage des 15-25 ans s'élève à **56%**
- **1** habitant **SUR 5** vit dans un quartier prioritaire de la politique de la ville
- **1** Réunionnais **SUR 3** renonce aux soins au moins une fois par an, principalement pour des raisons financières ou par manque de temps

#### Quelques exemples d'actions :

- Renforcer l'offre de soins hospitalière dans la microrégion Est.
- Expérimenter des solutions de transports alternatifs solidaires pour les personnes isolées géographiquement, âgées ou vivant avec un handicap.
- Déployer des infirmiers, relais du médecin traitant dans les écarts.
- Augmenter les capacités des équipements médico-sociaux pour les personnes en situation de précarité.
- Accroître les programmes d'action en santé à destination des jeunes relevant des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle.

## 6. LA SANTÉ DES FEMMES

### CHIFFRES CLÉS

- **15%** des femmes sont victimes de violences conjugales, 3 fois plus qu'en France hexagonale
- **1** femme **SUR 10** touchée par l'endométriose
- **90%** des cancers du col de l'utérus et **80%** des maladies cardiovasculaires pourraient être évitées grâce à une prévention efficace

#### Quelques exemples d'actions :

- Déployer une offre graduée de prise en charge de l'endométriose.
- Étendre le dispositif de coopération entre les établissements de santé et les forces de l'ordre pour le recueil des plaintes au sein des 4 services d'urgences.
- Ouvrir une Maison des femmes et de l'enfant sur chacune des microrégions Nord, Sud, Est et Ouest, en proximité directe des services d'urgences.
- Déployer une communication grand public sur l'offre de soins et les dispositifs d'aides aux victimes.
- Communiquer en direction des femmes à partir de 45 ans sur l'importance d'une prévention renforcée et d'un recours à la consultation de prévention.

## 7. LA SANTÉ DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT

### CHIFFRES CLÉS

- Taux de mortalité maternelle : **21,4** pour **100 000** naissances vivantes en 2013-2015
- Taux de mortalité infantile : **6,7** pour **1 000** naissances vivantes en 2017-2019

#### Quelques exemples d'actions :

- Développer une offre d'aller-vers pour les femmes identifiées comme étant en situation de vulnérabilité médico-psycho-sociale au moment de la grossesse.
- Créer des unités mère enfant pour la prise en charge post-natale des situations de vulnérabilité maternelle ou parentale.
- Développer l'offre de consultations de tabacologie/alcoolologie pré et post-natal.
- Déployer dans toutes les maternités le programme des 1 000 premiers jours de l'enfant.
- Étendre le dispositif PANJO, de soutien de la relation parents/nouveaux nés avec extension jusqu'aux 3 ans de l'enfant.
- Sensibiliser et former les professionnels de santé et de la petite enfance au dépistage et à l'orientation des enfants ayant des troubles du développement ou du comportement.

## 8. LA SANTÉ NUTRITIONNELLE

### CHIFFRES CLÉS

- **1** Réunionnais **SUR 2** est en surcharge pondérale : **28%** de la population en surpoids et **16%** en situation d'obésité
- **13%** de la population adulte suivant un traitement contre le diabète
- **35%** des plus de 65 ans atteints par le diabète
- **MOINS DE 10%** des Réunionnais consomment chaque jour au moins 5 portions de fruits et légumes
- **PLUS DE 10%** des Réunionnais consomment chaque jour des boissons sucrées

#### Quelques exemples d'actions :

- Déployer et évaluer les projets de promotion de la santé nutritionnelle auprès des enfants.
- Promouvoir la consultation avec un médecin endocrinologue pour les nouveaux patients diabétiques.
- Ouvrir des consultations spécialisées pour les personnes avec obésité morbide.
- Développer l'offre de sport-santé.
- Élargir la participation aux programmes d'éducation thérapeutique du patient pour le pré-diabète, le diabète, et l'obésité.



## 9. LA SANTÉ MENTALE

### CHIFFRES CLÉS

- **23%** de personnes de plus de 18 ans concernées par un trouble psychique
- **46%** des Réunionnais d'au moins 65 ans ont un risque de dépression

#### Quelques exemples d'actions :

- Déployer des formations visant à améliorer le repérage et le dépistage des troubles psychiques.
- Développer des actions de prévention des risques psycho-sociaux dans le milieu professionnel.
- Communiquer sur l'offre de santé mentale.
- Organiser la coopération entre l'offre spécialisée de soins psychiatriques et les professionnels de santé de ville.
- Expérimenter des équipes de soins intensifs à domicile, complémentaires des visites à domicile.
- Consolider la coopération entre la psychiatrie et l'offre médicosociale notamment pour les prises en charge en urgence ou en situation de crise.
- Soutenir les programmes de pair-aidance.
- Créer un centre de ressources régional en santé mentale.

## 10. LES CONDUITES ADDICTIVES

### CHIFFRES CLÉS

- **700** décès causés par le tabac à La Réunion
- Une surmortalité pour BPCO liée au tabagisme près de **2 FOIS SUPÉRIEURE** à l'hexagone
- **1** décès **SUR 20** directement causé par l'alcool

#### Quelques exemples d'actions :

- Sensibiliser, former et outiller les professionnels de santé et éducatifs au repérage des conduites à risque ou addictives.
- Déployer des programmes de développement des compétences psychosociales en milieu scolaire et périscolaire.
- Sensibiliser aux risques d'un usage excessif des écrans.
- Compléter la couverture territoriale par des lieux d'accueil bas seuil pour les personnes avec addiction.
- Renforcer les démarches d'aller-vers pour les publics précaires
- Disposer d'une offre en hospitalisation de jour en addictologie sur chacune des zones des microrégions Nord, Sud, Est et Ouest.



## 11. LA QUALITÉ DE VIE ET LA SANTÉ DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

### CHIFFRES CLÉS

- **7%** de la population réunionnaise dispose d'une reconnaissance de handicap
- **1/4** des personnes vivant avec un handicap ont plus de 60 ans
- Une offre d'accompagnement en développement mais encore insuffisante
- Part des jeunes relevant de l'amendement Créton dans les IME : **25%**

#### Quelques exemples d'actions :

- Renforcer les capacités de la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO), des CAMPS et des CMPP, pour réduire les délais d'accès au dépistage, diagnostic et à la prise en charge du handicap des tout-petits.
- Soutenir les parents dès l'annonce du handicap.
- Accroître les capacités d'accompagnement en faisant le choix de l'inclusion : ouverture de nouvelles unités d'enseignements externalisées, renforcement des capacités des SESSAD, intégration des IME dans les établissements scolaires.
- Augmenter les capacités d'accueil temporaire enfants et adultes.
- Promouvoir les solutions de répit-repos.
- Créer de nouveaux Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM).
- Doter chaque établissement de santé d'un référent handicap.
- Développer les consultations et réseaux de soins spécialisés (Handisanté, Handiconsult, Handident, Handigynéco, et les protocoles d'accueil aux urgences...) et soutenir l'accès aux soins en ville.

## 12. LA QUALITÉ DE VIE ET LA SANTÉ DES PERSONNES ÂGÉES

### CHIFFRES CLÉS

- Un vieillissement engagé de la population
- **20%** des seniors ne disposent pas d'aide et en expriment le besoin
- Une offre sociale et médicosociale insuffisante

#### Quelques exemples d'actions :

- Créer un gérontopôle, favorisant la recherche et la promotion de solutions innovantes de prévention et d'accompagnement du vieillissement.
- Déployer l'expérimentation ICOPE sur l'ensemble du territoire (Prévention de la perte d'autonomie).
- Soutenir les programmes d'activité physique adaptée en EHPAD et à domicile.
- Renforcer les capacités des consultations mémoire sur le territoire afin de réduire les délais d'attente.
- Structurer la filière neurodégénérative et comportementale.
- Ouvrir de nouvelles places d'EHPAD (à minima 500) et d'accueil de jour.
- Ouvrir des capacités d'accueil en EHPAD en sortie d'hospitalisation (environ 20 lits par territoire de proximité).

## 13. LES COMPÉTENCES ET RESSOURCES HUMAINES EN SANTÉ

### CHIFFRES CLÉS

- **145** médecins généralistes pour **100 000** habitants
- Une densité de médecins spécialistes libéraux inférieure à la moyenne nationale (**63** à La Réunion contre **83** pour **100 000** habitants), particulièrement à l'Est (**32**).
- **1/3** des médecins spécialistes ont 55 ans et plus
- Des métiers en tension dans le médico-social : aides-soignants, infirmiers, professionnels de la rééducation, médecins gériatre

#### Quelques exemples d'actions :

- Diversifier l'offre de formation en santé : ouverture du 2<sup>ème</sup> cycle des études médicales, formation des infirmiers de pratiques avancées, ouverture de l'internat de pharmacie, création d'une école d'orthophonie.
- Renforcer les capacités des formations en santé (infirmiers, infirmière de bloc opératoire, aide-soignant...) et la formation par apprentissage.
- Développer le recours à la simulation dans les formations en santé.
- Communiquer à destination des jeunes sur les métiers de la santé.
- Faciliter l'installation des professionnels de santé sur le territoire (guichet unique, mentorat...).



## 14. LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA SANTÉ

### Quelques exemples d'actions :

- Déployer un label régional de promotion de la cybersécurité en santé.
- Promouvoir une offre régionale de veille et d'alerte en cybersécurité à destination des acteurs de santé.
- Favoriser les projets de téléconsultation et télé expertise répondant à un insuffisance ou tension de l'offre de soins (dermatologie, cardiologie, cancérologie, psychiatrie...).
- Intégrer des modules de e-santé dans la formation initiale et continue des professionnels de santé.
- Mettre à disposition des professionnels de santé un répertoire des ressources du territoire, numérisé, mis à jour, et accessible.



## 15. LA VEILLE ET LA SURVEILLANCE SANITAIRE ET LA RÉPONSE AUX SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

### Quelques exemples d'actions :

- Installer une coopération « une seule santé » pérenne entre les acteurs de la santé humaine, de la santé animale et de l'environnement, en collaboration avec les pays de l'Océan Indien.
- Poursuivre le déploiement des actions de prévention de l'antibiorésistance.
- Sensibiliser les acteurs de santé et collectivités aux enjeux de la veille sanitaire et aux systèmes de signalements.
- Former et sensibiliser les acteurs à la gestion de crise et aux risques sanitaires.

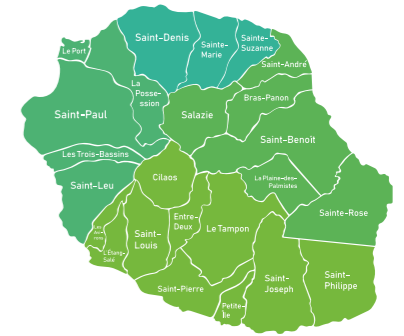


## ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE SOINS

Le PRS définit la programmation et la répartition de l'offre de soins pour les 5 prochaines années. Il fixe les objectifs quantitatifs et qualitatifs d'évolution de l'offre de soins par activité de soins et équipement matériel lourd en réponse aux besoins du territoire. Le régime juridique des autorisations d'activité de soins et Equipements et matériels Lourds a été rénové. Le nouveau Schéma Régional de Santé intègre ces évolutions réglementaires.

Les principales évolutions de l'offre de soins programmées entre 2023 et 2028 :

- **Médecine** : développement des capacités de prise en charge des plateaux existants
- **Greffe de foie** : ouverture d'une possibilité de recours régional
- **Soins Médicaux et de Réadaptations (SMR)** : renforcement de l'offre de SMR Gériatrie et SMR Système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition
- Structuration du parcours en **cardiologie interventionnelle**
- **Traitement de l'insuffisance rénale chronique** : ouverture de la dialyse à domicile dans toutes les zones de proximité
- **Hospitalisation à domicile (HAD)** : spécialisation des HAD avec ouverture des mentions «réadaptation», «anté et post partum» et «enfants de moins de 3 ans»



Et particulièrement :

### Au Nord et à l'Ouest :

- **Chirurgie** : ouverture de nouvelles implantations pour la chirurgie bariatrique

### À l'Est :

- **Médecine d'urgence** : nouvelle implantation d'urgences pédiatriques
- **Soins critiques** : ouverture d'une unité de réanimation
- **Traitements des cancers** : ouverture d'un centre associé de chimiothérapie

### Au Sud :

- **Traitement de l'insuffisance rénale chronique** : ouverture d'une unité d'autodialyse simple ou assistée à Cilaos
- **Soins Médicaux et de Réadaptation** : renforcement de l'offre de SMR Cardiologie – vasculaire et pneumologie

## ADOPTION DU PRS 2023-2033, ET APRÈS ?

### Le pilotage et le suivi de la mise en œuvre du PRS 2023-2033

Dès son adoption, le PRS sera mis en œuvre selon une méthodologie soutenue de pilotage, de suivi et de compte-rendu, conformément à l'engagement tenu pour son élaboration de concertation et de mobilisation de la démocratie en santé.

Chacune des 15 orientations stratégiques disposera d'un comité de suivi, associant les parties prenantes, et réuni par l'ARS afin d'évaluer les avancées et d'établir et actualiser la feuille de route annuelle. Ces travaux, et les bilans annuels, seront partagés avec la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA), et rendus publics sur le site Internet de l'ARS.





Retrouvez toutes les composantes du Projet Régional de Santé  
sur notre site internet :

[www.lareunion.ars.sante.fr](http://www.lareunion.ars.sante.fr)



**ARS LA RÉUNION**

2bis, Avenue Georges Brassens  
CS 61002 - 97743 Saint Denis CEDEX 9  
☎ 02 62 97 90 00

*Votre santé  
notre ambition*